📜 Règlement Intérieur – Association GuanYin Danse

1 - Adhésion & Inscription

- Toute personne souhaitant suivre les cours proposés par l'association doit remplir un dossier complet d'inscription : fiche d'adhésion, certificat médical, autorisation parentale (si mineur), et règlement des frais annuels.
- L'inscription est valable pour l'année en cours (septembre à juin).

2 - Paiement & Remboursements

- L'adhésion à l'association et la participation aux cours sont soumises à des frais précisés dans la grille tarifaire.
- **Aucun remboursement ne sera effectué**, sauf en cas d'annulation d'un cours par l'association sur la durée complète de l'année.
- En cas d'abandon, d'absence prolongée ou de désistement, **aucune demande de remboursement ne pourra être acceptée**, quelle qu'en soit la raison (maladie, déménagement, désintérêt…). Toutefois, en cas de maladie grave empêchant durablement la pratique de la danse, une demande exceptionnelle pourra être étudiée sur présentation d'une attestation médicale.

3 - Assiduité & Ponctualité

- Les élèves s'engagent à suivre les cours avec régularité et à respecter les horaires.
- Tout retard perturbe le déroulement de la séance et peut entraîner l'interdiction de participer au cours si l'échauffement n'a pas été effectué.

4 - Tenue & Hygiène

- Une tenue adaptée est exigée selon le cours suivi (classique, néo-classique, yoga, etc.). Le port du justaucorps, collant, chaussons ou pointes, est obligatoire en danse classique.
- Les cheveux doivent être attachés proprement (chignon pour le classique).
- L'hygiène corporelle est essentielle : il est demandé aux élèves de venir en tenue propre.

5 - Comportement & Respect

- Tout comportement irrespectueux, agressif ou contraire aux valeurs de l'association pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement.
- Le respect du professeur, des autres élèves, et du matériel est fondamental.

6 - Accès aux locaux

- Les élèves mineurs ne sont pas autorisés à quitter seuls les locaux sans accord écrit des responsables légaux.
- Les parents ou accompagnants ne sont pas admis dans la salle pendant les cours.

7 - Spectacles & Événements

- La participation aux spectacles de fin d'année ou événements est soumise à l'engagement assidu de l'élève.
- L'achat des costumes est à la charge des familles. Après le spectacle, les familles peuvent demander à l'association de mettre en vente les costumes via une plateforme de seconde main (comme Vinted), si leur état est jugé adéquat. Cette démarche permet de prolonger la vie des costumes et de soutenir une consommation responsable..
- L'association se réserve le droit de choisir les distributions artistiques.

8 - Droit à l'image

- Sauf refus écrit de la part des parents ou de l'élève majeur, l'association se réserve le droit d'utiliser des photos ou vidéos prises durant les cours ou spectacles à des fins de communication (site internet, affiches, réseaux sociaux, etc.).

9 - Assurance & Responsabilité

- L'association est couverte par une assurance responsabilité civile.
- Chaque élève est encouragé à souscrire une assurance individuelle accident.

Signature du représentant légal :
(Signature précédée de la mention "lu et approuvé")